



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

DP07206226Z0001	
Date de dépôt	11/03/2026
Date de décision tacite	11/04/2026.
Avis de dépôt affiché en mairie	
Transmission au contrôle de légalité	20/04/2026
Demandeur	SARTHE SOLAIRE SAS ZA LA PECARDIERE 72450 MONTFORT LE GESNOIS
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante Installation de 16 panneaux photovoltaïques en surimposition sur toiture en tuile mécanique. Sur le toit de l'habitation installation en autoconsommation avec revente de surplus, puissance 7.2wc sur 2 pans de toiture : - Pan 1 : 5 rangées de 2 panneaux en format paysage orientation Sud-Est. - Pan 2 : 3 rangées de 2 panneaux en format paysage orientation Sud-Est.
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	OD-0717 14 ROUTE DE LA GRANDE MAISON 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

La commune de LA CHAPELLE DU BOIS certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 11/04/2026.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LA CHAPELLE DU BOIS, le 11/04/2026

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

